



COMPTE-RENDU

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

18 juin 2025

LNA SANTE
Société anonyme au capital de 21 418 832 euros
Siège social : 7 boulevard Auguste Priou
44120 VERTOU
388 359 531 RCS NANTES

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 18 JUIN 2025

L'Assemblée Générale Mixte de LNA Santé s'est tenue le 18 juin 2025 au siège social de la Société, 7 boulevard Auguste Priou à VERTOU (44120), sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Siret, en sa qualité de Président du Conseil d'administration.

L'Assemblée Générale s'est tenue en présentiel et le quorum légal, établi à 25 % des actions ayant le droit de vote (soit 2 555 554 actions)¹, a été atteint avec 6 523 018 actions pour 290 actionnaires, soit 63,563 % des actions ayant le droit de vote.

Monsieur Jean-Paul Siret, Président du Conseil d'administration, a ouvert l'Assemblée Générale.

Il a été procédé à la constitution du bureau : Monsieur Damien Billard, Directeur Général Délégué, et Monsieur Willy SIRET, Directeur Général ont été désignés en qualité de scrutateurs, fonction qu'ils ont acceptée, représentant ainsi les actionnaires disposant du plus grand nombre de droits de vote à savoir, respectivement la société Nobinvest 2A et la société Financière Vertavienne 44.

Monsieur Pierre Imbrecht, Directeur Juridique, désigné comme secrétaire de cette Assemblée, a fait état du quorum atteint par les votes à distance préalablement à l'Assemblée Générale. Il a rappelé la mise à disposition aux actionnaires, au siège social, sur demande ou sur le site internet de la Société, de tous les documents et renseignements légaux.

Monsieur Willy Siret, Directeur Général, a commencé par rappeler la raison d'être et les engagements pris en tant qu'Entreprise à mission, et a ensuite présenté l'évolution de l'Entreprise en termes de nombre d'établissements, de collaborateurs, de patients accueillis au sein des établissements, ainsi que de chiffre d'affaires. Il a rappelé également les valeurs fondamentales de l'Entreprise, ses principes de gestion et de gouvernance.

Monsieur Willy Siret a présenté une synthèse de l'année 2024 de l'Entreprise :

- LNA Santé continue de développer sa forte expertise humaine, médicale et technique avec une branche médico-sociale (49 établissements) représentant 42 % de son chiffre d'affaires exploitation en 2024, et une branche sanitaire composée d'un nombre moins important d'établissements en comparaison avec la branche médico-sociale, mais représentant toutefois 58 % du chiffre d'affaires en 2024 et disposant d'une plus forte diversité d'activités notamment de réadaptation, d'hospitalisation à domicile, de chirurgie et de psychiatrie ;
- il est également rappelé la vision long terme de gouvernance familiale de l'Entreprise avec un Conseil d'administration et des Comités se réunissant une fois par mois, un actionnariat salarié (détenant environ 10 % du capital de l'Entreprise, un peu plus de 2 000 salariés sont actionnaires de LNA Santé), un management de proximité intervenant au plus près des équipes et du terrain ;

¹ pour les résolutions relevant de l'assemblée générale extraordinaire sur première convocation

- une offre qui s'adapte aux résidents/patients atteints de troubles cognitifs de type Alzheimer ou apparentés, et qui s'ouvre vers le domicile avec l'obtention de financements pour la création de centres de ressources territoriaux dans lesquels les Ehpad de LNA Santé viennent coordonner des services de proximité pour personnes qui restent à leur domicile ; une offre de plus en plus ancrée dans les territoires au moyen de partenariats conclus avec des acteurs locaux comme par exemple le partenariat HAD Val de Loire avec le CHU de Tours ayant permis de développer une offre centrée sur la chimiothérapie ;
- la confirmation de notre maîtrise de la chaîne immobilière avec des expertises internes de bout en bout pour servir les besoins de l'Exploitation.

Monsieur Damien Billard, Directeur Général Délégué, a ensuite présenté le rapport de gestion, détaillant ainsi la performance de LNA Santé lors de l'exercice 2024 à travers quelques indicateurs clés extra-financiers et les résultats consolidés.

Il a notamment évoqué un environnement exigeant : la persistance d'un contraste fort entre d'une part, les financements des activités d'hospitalisation à domicile bénéficiant d'une prise en charge à 100 % par l'assurance maladie dans une campagne tarifaire 2024 convenable ou d'hébergement pour personnes âgées dont le tarif a été revalorisé à hauteur de 3 % par décision du ministère de l'économie et des finances, et d'autre part les activités de soins médicaux et de réadaptation ou de chirurgie ne bénéficiant pas d'un contexte tarifaire favorable. Malgré cette situation complexe, Monsieur Damien Billard a précisé que LNA Santé a atteint les objectifs fixés pour cet exercice, avec une croissance organique soutenue du chiffre d'affaires d'Exploitation de 6,7 %, une marge d'EBITDA hors IFRS 16 en croisière de 11,2% supérieure à la guidance publiée à 11%, et un résultat net du secteur Exploitation solide à 29,7 m€.

Monsieur Damien Billard a présenté les guidances relatives à l'exercice 2025 dans un contexte de marché dans lequel les prix d'acquisition tendent à baisser, et mis l'accent sur le projet de transformation du parc existant sans ajout de nouvelles capacités avec une dynamique très forte dans le champ de la rééducation : il s'agit d'un levier d'exploitation que LNA Santé souhaite maîtriser dans un système de tarification de l'activité qui a évolué et s'est complexifié.

Monsieur Damien Billard a présenté en partie le plan stratégique de LNA Santé. La volonté de l'Entreprise est de renforcer l'écoute des résidents et patients et les recours à des thérapies non médicamenteuses (conformément à l'axe 1 du plan Grandir Ensemble 3) ainsi que de relancer l'attractivité de l'emploi par le déploiement d'une feuille de route axée autour des parcours d'intégration et la prévention des risques professionnels. Il est également nécessaire de conduire un plan de transformation et de redressement des performances médico-économiques à l'aune de la réforme de tarification qui a fortement impacté les cliniques de rééducation notamment en Ile de France, ainsi que de travailler les sujets d'innovation afin de renforcer la capacité des professionnels de santé à animer leur activité médicale et leur patientèle.

Monsieur Willy Siret a poursuivi sur le sujet des axes stratégiques de l'Entreprise :

1. Positionner la personne fragilisée et ses proches aidants comme des partenaires, au centre de nos organisations et de nos offres.
2. Devenir l'employeur de référence des professionnels de santé.
3. Améliorer l'efficacité et la capacité d'adaptation de nos organisations.
4. Accélérer notre dynamique d'exploration et d'innovation.
5. Réussir notre développement territorial en France et en Europe.
6. Réduire notre empreinte environnementale.

Monsieur Willy Siret a notamment développé les points suivants :

- Axe 1 - Positionner la personne fragilisée et ses proches aidants comme des partenaires, au centre de nos organisations et de nos offres

A été cité l'exemple des interventions non médicamenteuses dans le cadre de l'atteinte de l'objectif de l'axe 1 de Grandir Ensemble 3 avec la signature du partenariat entre LNA Santé et la société NPIS. Par ailleurs, les conclusions

des évaluations externes et des certifications sous le contrôle de la Haute Autorité de Santé reflètent de bons résultats : la quasi-totalité de nos établissements sont évalués aux deux meilleurs niveaux de la grille.

En ce qui concerne les parties prenantes au cœur du parcours de santé, des enquêtes de satisfactions auprès de patients, résidents et proches ont été réalisées et reflètent une bonne satisfaction globale.

- Axe 2 - Devenir l'employeur de référence des professionnels de santé

Des enquêtes annuelles sont réalisées auprès des salariés de LNA Santé à deux périodes de l'année : une enquête estivale (se déroulant actuellement pour l'année 2025) et une hivernale. Aux termes de l'enquête estivale 2024, on pouvait remarquer une hausse des participations (+27% de répondants et une moyenne de 4,16/5 de note de satisfaction) avec une diversité du panel des répondants.

LNA Santé se prévaut également de la mise en place d'une démarche managériale nommée « ESPRIT » par l'équipe Appui Transformation qui accompagne les établissements dans la dynamique et le déploiement de pratiques managériales. Plus de la moitié des établissements LNA Santé sont accompagnés dans la mise en œuvre de la démarche susvisée.

Le taux d'absentéisme est également un indicateur important. En effet, le taux d'absentéisme mesuré pour l'année 2024 était en baisse par rapport aux années 2022 et 2023, indicateur important de l'implication de nos professionnels de santé qui exercent des métiers en continu 7j/7 et 24h/24.

La deuxième enquête de satisfaction, réalisée par un cabinet extérieur en fin d'année, a mis l'accent sur la bonne compréhension du projet stratégique par les salariés de l'Entreprise. Il a été également remarqué une hausse des participations à cette enquête avec un taux de 40% de participation en 2024 contre 23% en 2023, tout en maintenant des notes à un bon niveau.

- Axe 4 - Accélérer notre dynamique d'exploration et d'innovation

La dynamique d'exploration et d'innovation de LNA Santé repose sur une structuration autour de 3 dispositifs :

- Une cellule d'appui à la recherche, composée d'équipes au sein de la Direction Médicale, qui accompagne les établissements et les professionnels dans les projets de recherches et d'études cliniques au sein des établissements et lors de partenariats avec des centres hospitaliers extérieurs ;
- Une cellule innovation interservices, se réunissant tous les 15 jours, qui vise à identifier les solutions techniques et technologiques à tester au sein des établissements volontaires pour ensuite les référencer, les diffuser ou les abandonner (si non satisfaisant) dans tous les établissements,
- Le dispositif OSE, dont le rôle est d'incuber des projets portés par les professionnels de LNA Santé pour développer de nouvelles offres au sein ou en dehors de l'Entreprise :
 - L'année 2024 est l'aboutissement de 4 années de partenariat avec la société Ergosanté pour la mise au point d'un exosquelette adapté aux professionnels de santé, déployé dans sept établissements (EHPAD + HAD) et en vue de son déploiement à tous les établissements LNA Santé.
 - La création d'une nouvelle offre de formation portée par deux professionnels de l'Entreprise à destination des aidants salariés dans des entreprises hors du secteur de la santé pour sensibiliser et accompagner à l'enjeu et au rôle d'aidance.

Enfin, il peut être souligné le partenariat avec la société CODOC : exemple de la proactivité de l'Entreprise concernant l'innovation. Il s'agit d'un accès pour les professionnels de santé à un entrepôt de données des patients et résidents permettant la consultation facilitée des données de santé, l'amélioration des pratiques médicales et le développement de la recherche médicale chez LNA Santé.

- Axe 5 - Réussir notre développement territorial en France et en Europe

En ce qui concerne la croissance externe de l'Entreprise, Monsieur Willy Siret a rappelé aux actionnaires que l'exercice 2024 est marqué par l'acquisition de la société HAD Saint-Sauveur et de son établissement, impliquant la reprise du territoire Maine-et-Loire grâce à l'aide de l'équipe de l'HAD Saumurois qui partage une direction commune avec l'établissement HAD Saint-Sauveur. A cela s'ajoute la reprise des autorisations d'EHPAD d'un établissement public au sein de la commune de Wasquehal.

L'année 2024 a été une année très dynamique au niveau de la croissance organique : notamment aux vues du nombre de dépôts de demandes d'autorisations d'hospitalisation à domicile effectués pour des régions et territoires sur lesquels LNA Santé était déjà présente, permettant ainsi de conforter sa présence dans la mention socle et l'ajout de mentions spécialisées. De plus, LNA Santé a également obtenu des autorisations d'exercice d'activité d'hospitalisation à domicile sur trois nouvelles implantations (Caen, Eure-et-Loir, Rouen) avec des lancements d'activité étalés sur l'année 2025.

- Axe 6 - Réduire notre empreinte environnementale

Il a notamment été fait référence au rapport du Comité de mission, mis à disposition des actionnaires : ce rapport souligne et valide le choix pragmatique d'imbriquer les engagements de LNA Santé société à mission, dans les objectifs Grandir Ensemble 3 qui sont très concrets et liés à l'activité terrain de l'Entreprise. Cet avis est également partagé par l'organisme tiers indépendant qui a audité l'Entreprise.

La parole a ensuite été donnée aux Commissaires aux comptes, pour présenter leurs rapports sur les comptes consolidés et annuels pour l'année 2024.

Monsieur Pierre Imbrecht ouvre le temps de parole dédié aux questions des participants de l'Assemblée Générale.

Première question : Y a-t-il des projets à l'international ?

Réponse : Nous étudions en Pologne et en Belgique afin de reprendre des structures ou en créer. Nous regardons également afin d'agrandir des établissements existants. Pour l'instant il n'y a pas de projet finalisé mais des discussions sont en cours.

Deuxième question : En ce qui concerne les HAD, l'arrivée sur un nouveau territoire signifie-t-elle la reprise d'une structure déjà existante ou un redémarrage à zéro ?

Réponse : En ce qui concerne les deux territoires des agglomérations de Caen et de Rouen, il s'agit de création d'établissements *ex nihilo*. Sur ces deux géographies, les indicateurs de taux de recours n'étaient pas satisfaisants ; l'ARS a donc autorisé LNA Santé en tant que deuxième acteur exerçant ce type d'activité sur un même bassin de population. Il en est de même pour l'ensemble du département d'Eure-et-Loir. La création d'établissement *ex nihilo* n'est pas aisée et implique de trouver des locaux, des bureaux, et de procéder au recrutement d'équipes. Toutefois, nous nous appuyons sur les équipes de nos HAD voisins existants afin de gérer l'organisation liée à ce type d'opération.

Troisième question : Que représente le chiffre 1 083 dans le tableau relatif aux HAD ?

Réponse : Ce chiffre représente la moyenne du nombre de patients pris en soin dans nos structures, par jour. Aujourd'hui nous avons accompagné 1 083 patients en HAD, qui est une offre de service de soins afin de réduire le nombre d'hospitalisations ou d'éviter les hospitalisations, permettant de prendre en charge des situations variées et complexes de patients atteints de cancers, en besoin de rééducation, en situation de soins palliatifs, sous protocole de transfusion sanguine... Ces prestations durent entre 30 et 45 jours et sont effectuées en service continu (nuit et jour). En 2024, les établissements LNA Santé ont effectué l'équivalent de 400 000 journées d'hospitalisation à domicile.

Quatrième question : Quels sont les rapports entretenus par l'Entreprise avec ses concurrents ?

Réponse : Les interactions entre LNA Santé et ses concurrents sont surtout axées autour des activités exercées au sein de mêmes territoires, notamment avec des projets de coopération et de reprise que nous étudions et regardons activement. Néanmoins, il y a peu d'interactions institutionnelles, si ce n'est que nous siégeons et échangeons au sein des mêmes fédérations.

Puis, les résolutions ont été mises aux votes. Il en résulte que l'Assemblée Générale Mixte a adopté la totalité des 16 résolutions ordinaires et des 17 résolutions extraordinaires proposées par le Conseil d'administration.

Elle a approuvé l'ensemble des résolutions soumises à son vote, et notamment :

- les comptes sociaux et consolidés 2024, l'affectation des résultats correspondants et la distribution au titre de 2024 d'un dividende de 0,65 € par action,
- le renouvellement du mandat de Censeur de la société UNEXO,
- la décision de fixer à 151 000 euros la rémunération globale allouée au Conseil d'administration pour l'exercice 2025,
- la politique de rémunération des Administrateurs, du Président du Conseil d'administration, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué au titre de l'exercice 2025, ainsi que les éléments de rémunérations attribués ou versés au titre de 2024 à Monsieur Jean-Paul Siret, Président du Conseil d'administration, à Monsieur Willy Siret, Directeur Général et à Monsieur Damien Billard, Directeur Général Délégué,
- le renouvellement de l'autorisation du rachat par la Société de ses propres actions,
- l'ensemble des délégations financières,
- la ratification de la mise en harmonie des statuts avec les dispositions législatives et réglementaires,
- la modification de l'article 11.2 des statuts relatif à l'âge maximal du Président du Conseil d'administration et de l'article 3.1 des statuts relatif à l'objet social.

Les résultats complets des votes seront disponibles sur le site internet <https://www.lna-sante.com/finance/assemblee-generale/>.

La séance a été levée à 18h00.